
Compte-rendu de l'atelier sur l'insertion urbaine - 9 décembre 2020

1. DÉROULÉ DE LA RÉUNION

L'atelier du mercredi 9 décembre 2020 s'est tenu dans le cadre de la post concertation CNDP. Il s'est déroulé en ligne sous forme de réunion Zoom, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur (Covid-19).

Dédié à la thématique de l'insertion urbaine, il a réuni 39 participants (sur 60 inscrits). Plusieurs canaux ont été utilisés pour annoncer la réunion :

- Invitation adressée par mail (liste de plus de 7000 contacts, mise à jour au fil de la post-concertation), avec une relance
- Information sur les sites Internet du projet, de l'AP-HP et d'Université de Paris
- Information sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) de l'AP-HP et d'Université de Paris
- Relais sur le site Internet de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine

Les participants étaient répartis en 3 sous-groupes. L'ordre du jour, identique dans les 3 groupes, était le suivant :

→ PARTIE 1 PRÉSENTATION ET ÉCHANGES

- Cahier des charges d'intégration urbaine paysagère et architecturale remis aux architectes ou groupements candidats pour concevoir le campus : présentation des suggestions et des attentes des habitants recueillies pendant la concertation et intégrées au cahier des charges, selon 5 grandes thématiques :
 - o Un campus aux fonctions ouvertes sur la ville
 - o Alignements et retraits
 - o Site d'implantation et densité
 - o Le campus comme équipement audonien emblématique
 - o Le patrimoine historique
- Échanges et réponses aux questions. Les maîtres d'ouvrage se sont appuyés en séance sur l'étude mobilité Transitec et sur le diaporama présenté par Ile-de-France Mobilités lors de la réunion publique du 29 janvier 2019. Ces différentes sources d'information sont disponibles sur le site Internet du projet.

→ PARTIE 2 TEMPS DE CRÉATIVITÉ

- Recueil des idées des participants sur les thématiques suivantes :
 - o Le parvis universitaire est un trait d'union entre l'espace public et l'espace de l'université. Quels types d'aménagements faudrait-il prévoir pour que les habitants s'approprient cet espace (mobilier, plantations...) ?
 - o Y a-t-il d'autres équipements qui pourraient être ouverts aux Audoniens ?
 - o Vous avez suggéré d'ouvrir l'Université vers la ville en nouant par exemple des partenariats avec les associations locales (exemple soutien scolaire pour l'université). Avez-vous d'autres idées pour que le Campus profite au maximum aux habitants ?

- La conception du parvis de l'hôpital contribuera à une meilleure articulation de l'espace public au droit du carrefour, assurant notamment une continuité lisible des cheminements entre les voies Farcot et Louis Blanc, et constituant un espace convivial à proximité des stations bus / taxis (mobilier, paysagement ...). Quelles sont vos idées pour assurer la convivialité de cet espace ?

→ PARTIE 3 RESTITUTION EN PLÉNIÈRE DES TRAVAUX DES 3 GROUPES

2. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DU GROUPE 1

Intervenants

- Nadège CAUCHOIS-JANNOT, Université de Paris
- Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, AP-HP
- Loïc CHERY, EPAURIF
- Claire LAUZERAL, architecte
- Valérie BOYER (animateur Rouge vif)
- Représentants de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine et de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune

16 participants

Les participants de ce groupe ont essentiellement parlé de l'opportunité du projet et des contraintes d'insertion d'un projet de ce type sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine. Un participant a rappelé la proposition faite en 2019 par des habitants d'inverser les parcelles (hôpital côté Victor Hugo et Université côté Garibaldi) afin de réduire les nuisances.

Les craintes portent notamment sur les sujets suivants :

- L'augmentation des embouteillages et le nouveau plan de circulation, en lien avec le surcroît de population et d'activités. Certaines personnes craignent que « l'on ne fasse de la ville un méga embouteillage ».
- La saturation actuelle et à moyen terme des lignes 13 et 14.
- L'augmentation des nuisances : sirènes des véhicules d'urgence, hélicoptères...

Certains considèrent que les projections sont sous-estimées et les chiffres faux. Pour eux, le quartier est déjà saturé, avec notamment des bouchons aux heures de pointe dans les 2 sens Avenue Glarner. Ils pensent que l'accès à vélo ne sera pas privilégié, s'agissant d'un hôpital et non d'un immeuble de bureau (personnel infirmier qui embauche à 5h du matin, visiteurs qui viennent de loin...).

Concernant les modalités d'information de la réunion, un participant a indiqué avoir été informé de la tenue de la réunion par une association, invoquant un manque de communication.

Un participant a demandé la composition du Jury des concours d'architecture de l'hôpital, qui a été rappelée en séance : un tiers du jury est composé de représentants de la maîtrise d'ouvrage, un tiers de représentants de professionnels de la construction, et un tiers de personnalités qualifiées dont un représentant des usagers de l'hôpital (Marie Citrini), un représentant des médecins et non médecins, le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine.

Monsieur Adel Ziane, 2^e adjoint délégué à l'Aménagement, au Développement urbain durable, aux Finances et à la Communication au maire de Saint-Ouen, a rappelé les points importants à prendre en compte pour l'insertion du projet, et notamment la hauteur des bâtiments et l'aménagement des parvis, symboles de l'ouverture du Campus sur la ville et ses habitants.

Une question a porté sur les aménagements des voies publiques aux alentours du Campus et leur financement. Le maître d'ouvrage a indiqué que ce sujet fait l'objet d'un travail commun entre les différentes collectivités et l'Etat, en vue de la réalisation et du financement effectifs de ces aménagements.

Les participants au groupe 1 n'ont pas souhaité contribuer au temps de créativité, au motif qu'ils questionnent l'opportunité et la pertinence du projet.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DU GROUPE 2

Intervenants

- Dimitra GAKI, Université de Paris
- Isabelle NORAZ, AP-HP
- Camille BOURGUIGNON, EPAURIF
- Représentants de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine et de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune
- Romain PARIS (animateur Rouge vif)

14 participants

Les échanges au sein du groupe ont principalement porté sur 4 sujets de préoccupation, exprimés par les participants :

1. L'enjeu de réversibilité et d'évolutivité des bâtiments, notamment en ce qui concerne les parkings, car cette nouvelle offre peut être intéressante pour la population vivant aux alentours. Il a été rappelé que ces deux critères sont des sujets majeurs de la construction du Campus, car ses bâtiments sont conçus pour des décennies et doivent intégrer le fait que la médecine et son enseignement mutent de manière rapide. Les bâtiments doivent pouvoir s'adapter à ces changements dans le temps. Par ailleurs, le stationnement prévu est important car il s'agit de répondre aux difficultés connues dans le secteur et à la réglementation en vigueur. Les parkings sont prévus pour pouvoir être ouverts au voisinage, selon des besoins et des modalités qui restent à préciser.
2. L'aménagement des espaces publics : le projet est suivi de près par les collectivités ayant la compétence Voirie, Plaine Commune et Département savent la nécessité de requalifier les voies périmétrales autour du Campus. Côté hôpital, les bâtiments sont prévus avec retrait par rapport aux limites séparatives actuelles pour pouvoir élargir l'espace public, avec notamment des plantations d'alignement, notamment rue Farcot. Cela sera en revanche plus difficile avenue du Capitaine Glarner du fait des réseaux existants sous voirie. Le parvis prévu à l'angle nord-ouest du site aura quant à lui un rôle de trait d'union important avec les deux grands axes Glarner et Victor Hugo.
3. La rotation des hélicoptères et la localisation de la zone d'atterrissage : le nombre actuel d'atterrissages par an des urgences de Bichat et Beaujon a été rappelé (125) ainsi que le principe d'éloigner le plus possible la zone d'atterrissage des habitations, tout en respectant la contrainte des cônes d'envol imposés par la Direction de l'Aviation Civile et de l'accessibilité aux urgences de l'hôpital par le circuit le plus rapide. Un participant a attiré l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur le fait de ne pas concentrer les nuisances générées par les flux nouveaux (routiers et aériens) sur le côté de l'avenue du Capitaine Glarner.
4. Les gabarits et les séquences urbaines du projet : il est rappelé que le cahier des charges (téléchargeable dans le détail sur le site du projet) ne définit à ce stade que des principes, très ouverts, sans imposer des endroits précis pour les failles ou ruptures dans le front bâti ou pour réaliser des points hauts. Les projets architecturaux peuvent traiter différemment le front bâti, avec des hauteurs continues ou plus rythmées selon les propositions des architectes. Par ailleurs, le traitement de la végétalisation dans le projet, avec des espaces en pleine terre et des toitures végétalisées, impactera

également les volumes du projet. Un participant a indiqué qu'il pourrait être intéressant de proposer un signal de hauteur importante, notamment parce que le quartier des Docks lui semble un peu monotone. La maîtrise d'ouvrage a rappelé que les enjeux d'intégration sont très importants, pour ne pas perturber le voisinage, et que ce qui fait signal n'est pas toujours simple à déterminer en amont. Par ailleurs, un signal n'est pas forcément haut.

Lors du temps de création et d'idéation, les participants ont mis en avant :

- Un jardin public, des plantations et des espaces verts, un lieu de promenade et d'animation, éventuellement avec un signal (artistique, architectural...), pour l'aménagement des espaces internes au Campus afin que les habitants s'approprient cet espace ;
- Un food-court (restaurants...), un espace à vocation culturelle (expositions, concerts...) et les parkings comme équipements qui pourraient être ouverts aux Audoniens ;
- Un travail avec les écoles pour que le campus profite au maximum aux habitants ;
- Un parvis ouvert sur la ville, tenant compte de la question de la sécurité, avec des bancs, une fontaine, la possibilité de garder une partie du mur existant en meulière.

4. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DU GROUPE 3

Intervenants

- Alexandre IENIBACE et Audrey PARNET, Université de Paris
- Laurent GIRAUD, AP-HP
- Hélène CHARBONNIER, EPAURIF
- Représentants de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine et de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune
- Cécile LECOQ (animatrice Rouge Vif)

9 participants

Les échanges au sein du groupe ont principalement porté sur 4 sujets de préoccupation, exprimés par les participants :

1. L'accessibilité du site et notamment la couverture des voies ferrées. Compte tenu de l'activité de la ligne concernée et la gestion du foncier par la SNCF, une couverture des voies n'est pas envisagée. En revanche pour assurer la connexion entre l'hôpital et le bâtiment universitaire, une passerelle piétonne couverte est prévue dans le projet d'aménagement. En matière d'accessibilité, les participants se sont aussi interrogés sur la capacité d'accueil du trafic vélo. Cette dimension a fait l'objet d'une prise en compte importante dans le projet. Le projet prévoit ainsi très clairement de favoriser les transports doux (vélos et vélos à assistance électrique en particulier), en parfaite cohérence avec les actions engagées dans ce sens par les Villes, Intercommunalités et Métropole du bassin du futur Hôpital, ainsi que la loi sur la transition énergétique, et dans le prolongement des actions déjà engagées par le groupe hospitalier. Le Campus prévoit la création de places de stationnement de vélo en grand nombre (plus de 1200 places pour les deux équipements) :
 - Université : le stationnement vélos sécurisé (637 places) est réparti sur le site.
 - Hôpital : les stationnements vélos du personnel (450 places) et des patients/visiteurs (200 places) seront réalisés en dehors de l'espace public, dans des zones facilement accessibles (RDJ, RDC). Ils seront différenciés.

2. L'intégration urbaine et paysagère et notamment deux sujets, celui de la végétalisation et de la hauteur des bâtiments.
Concernant la végétalisation, les questions portaient sur les plantations et essences prévues, ainsi que la mise en place de noues pour la récupération des eaux de pluie. La maîtrise d'ouvrage rappelle que cette dimension fait l'objet d'une forte intégration dans le cahier des charges du projet.
Concernant la hauteur des bâtiments, deux chiffres sont à retenir :
 - Une hauteur maximum de 28 mètres (dernier plancher) en cœur de parcelle afin de ne pas subir des contraintes supplémentaires notamment en matière de sécurité incendie.
 - En alignement des rues existantes, une hauteur de 21 mètres pour faciliter l'intégration urbaine.Bien que la notion d'étages soit relative à la configuration des bâtiments, l'ordre de grandeur à retenir est celui d'un immeuble de 7 à 8 étages environ.
3. Les nuisances générées et notamment la rotation des hélicoptères et de la localisation de la zone d'atterrissage : le nombre d'atterrissages par an actuel des urgences de Bichat et Beaujon a été rappelé (125) ainsi que le principe d'éloigner le plus possible la zone d'atterrissage des habitations notamment en privilégiant un site plutôt du côté des voies ferrées, tout en respectant la contrainte des cônes d'envol imposés par la Direction de l'Aviation Civile et de l'accessibilité aux urgences de l'hôpital par le circuit le plus rapide.
4. Une question portait également sur la prise en compte de la crise du coronavirus dans le projet. La crise a en effet interrompu l'avancée du projet et a mené à une modification du projet en lien avec l'autorité ministérielle qui consiste à ajouter 90 lits au programme capacitaire initialement prévu.

Les sujets de l'intégration de la dimension de l'héritage ouvrier lié à l'enceinte PSA ainsi que les modalités de participation du public au choix du projet architectural ont également été abordés.

Lors du temps de création et d'idéation, les participants ont mis en avant :

- Un travail sur des équipements sportifs en libre accès et intégrés à l'espace public : parcours de street work-out, agrès, parcours de santé, vélos elliptiques, rameurs.
- Une prise en compte des contraintes liées au changement climatique notamment en prévoyant des zones d'ombre et de fraîcheur, principalement grâce à la végétalisation.
- Une forte demande sur la végétalisation de l'espace public : jardin partagé, mise en place d'un espace vert ouvert, pelouses ou stabilisé.
- Le parvis doit être un espace de circulation aisé et agréable pour les piétons même si la vocation hospitalière doit être prise en compte (calme, accessibilité). La dimension d'ouverture permanente (espace ouvert) et de cadre de vie a été particulièrement mise en avant.
- Les propositions ont également porté sur la dimension de lien social et de pédagogie pour cet espace. Les participants ont notamment proposé la mise en place d'un parcours pédagogique et interactif pour les enfants autour des métiers de la santé et les différents cursus ou encore faire du parvis un lieu ouvert et dédié aux associations avec un principe de rotation.

Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à répondre dans le compte-rendu aux 2 questions suivantes.

- **Une étude sur l'impact du campus sur les îlots de chaleur urbain a-t-elle été menée ?**

Réponse : Le projet de campus fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement qui analyse l'ensemble des sensibilités du site et les mesures adoptées au fur et à mesure du développement du projet.

Plusieurs pistes de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'économies d'énergie sont évoquées dans l'étude d'impact. Le phénomène d'îlots de chaleur urbain et les impacts liés à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols induits par le projet seront limités par l'intégration de nouvelles surfaces végétalisées sur le campus et par la plantation d'alignements d'arbres.

- **Vous prévoyez une augmentation de 5 à 7 % du trafic auto sur Gabriel Péri alors que c'est une rue commerçante. Cela ajoutera des pollutions sonores et visuelles et diminuera l'attrait pour ces commerces : que faire pour ne pas pénaliser cette rue commerçante ?**

Réponse : Le projet de Campus s'inscrit dans un environnement en mutation, qui fait l'objet de plusieurs projets d'envergure et de renouvellement urbain concourant à l'amélioration du cadre de vie, ainsi qu'au développement et à la dynamique économique et sociale du territoire.

Une étude de mobilité, flux et stationnement a été réalisée par la société Transitec pour déterminer les dispositions d'accès et de stationnement du projet de campus.

Si le trafic auto journalier sur Gabriel péri généré par le Campus à son ouverture augmente de +5 à +7%, l'étude indique qu'il est quasi-stable aux heures de pointe matin et soir (+25 à 30 véhicules).

A noter que les projections sur 2030 tendent à montrer que la part modale d'usage de la voiture diminue, au profit de celles des transports en commun et du vélo, les parts modales obtenues à l'horizon du Grand Paris sur Saint-Ouen-sur-Seine devenant proches de celles constatées aujourd'hui sur les arrondissements parisiens proches du périphérique (desserte similaire).

Employés	"Actuel" 2015	2028	2030
Pas de transport	2%	2%	2%
Marche à pied	7%	7%	7%
Deux roues	7%	9%	9%
Voiture, camion, fourgonnette	35%	24%	18%
Transports en commun	50%	58%	64%

Pour information :

- A l'horizon 2028, le projet de Campus bénéficiera du renforcement de l'offre de transport en commun : extension de la ligne 14 du métro en 2020 en connexion avec les gares Clichy Saint-Ouen (RER C) et Mairie de Saint-Ouen (L13), puis prolongée jusqu'à Saint-Denis Pleyel en 2024.
- Puis à l'horizon 2030 : convergence à Saint-Denis Pleyel de nouvelles lignes du réseau Grand Paris Express, n°15 (rocade), 16 (Saint-Denis – Noisy le Grand) et 17 (Saint-Denis – Roissy Charles de Gaulle – Mesnil Amelot)

Découlant de cette étude, les répartitions des accès et la faisabilité d'aménagement des voies ont été traduites dans le cahier des charges d'intégration urbaine remis aux candidats architectes ou groupements candidats, en vue d'assurer l'adéquation entre les besoins fonctionnels du Campus, ses différents flux et leur bonne intégration dans la trame urbaine et dans la vie commerçante du quartier, reposant sur plusieurs actions, dont notamment :

- L'aménagement qualitatif des espaces publics structurants, et tout particulièrement l'articulation des parvis avec la recomposition des places Garibaldi et Glarner,
- L'élargissement et la requalification de la rue Farcot (12 à 20m) propice à organiser les accès (sortie piétons des Parkings, locaux vélo, stations bus / taxis), à fluidifier les parcours et à assurer une continuité lisible des cheminements jusqu'au nouveau parvis au droit du carrefour Garibaldi.

- La valorisation des vues existantes à préserver (Eglise) et à composer (intérieur d'îlot paysagé, cadrage des vues sur les parvis, co-valorisation des perspectives sur la ville existante, ...).

5. PARTAGE DES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE

Les contributions des groupes 2 et 3 ont été présentées et partagées avec l'ensemble des participants.

Concernant l'opportunité du projet, les maîtres d'ouvrage ont rappelé être à l'écoute des projets alternatifs de Campus proposés. Ils ont dans ce sens annoncé qu'ils réfléchissaient à un format où pourront être présentés ces alternatives. La date et la forme de la réunion seront précisées ultérieurement aux Audoniens.

Monsieur Vemclefs a rappelé qu'un projet alternatif a été proposé en 2019 (projet d'inversion des parcelles), ainsi qu'un débat contradictoire entre les personnes favorables et opposées au projet (en présence d'habitants et de médecins).